



BULLETIN D'INFORMATION

DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 18 février 2014

LA GRÈVE A PAYÉ CHEZ BRUNO

Les 9 techniciens d'installations téléphoniques de l'entreprise Bruno de Saint André ont fait grève jeudi 6 et vendredi 7 février pour l'augmentation des salaires, le respect des règles de sécurité pour les travaux en hauteur (travail en binôme), les habilitations pour les travaux électriques, l'obtention du Caces et une prime de productivité.

Deux jours ont suffi pour que la direction cède. Ils ont obtenu une progression de trois coefficients dans la grille du BTP ce qui correspond à une augmentation de 250 € brut mensuels, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, la garantie que les travaux en hauteur se feront en binôme et que des démarches seront engagées dans les meilleurs délais pour les habilitations et le Caces. Les plannings des techniciens seront dorénavant callés sur les heures de rendez-vous avec les clients et enfin les deux jours de grève ont été payés.

Une victoire sur toute la... ligne donc !

... À LA BNP AUSSI !

A BNP Paribas, les 270 salariés revendiquaient 50 € d'augmentation mensuelle pour tous. La direction n'acceptant qu'une augmentation pour les bas salaires, plusieurs employés ont alors occupé le centre de Saint Denis ce week-end. Lundi les négociations reprenaient et se terminaient par un recul de la direction qui accordait 48 € d'augmentation nette pour tous.

La BNP a fait l'an dernier 10 millions de bénéfices. L'augmentation de salaire demandée correspondant seulement à 320 000 €, ses profits ont à peine été écornés. Il y a donc encore de la marge pour accorder une augmentation de salaire plus conséquente !

SIB : LES PATRONS S'ATTAQUENT AUX TRAVAILLEURS

Lors de la dernière réunion de négociations, les représentants de la direction parisienne du groupe Colgate Palmolive ont déclaré qu'ils maintenaient leur décision de fermer la SIB et de licencier ses trente trois salariés ajoutant, avec cynisme, qu'ainsi ils augmenteraient annuellement leurs profits de 2 millions d'euros.

Face à ce coup de force patronal et comme il l'avait annoncé, le délégué CGTR de la SIB a décidé de planter sa tente et d'entamer une grève de la faim dans l'enceinte de l'entreprise, accompagné d'un camarade de travail.

Lundi 17 février après-midi, des vigiles intervenaient pour évacuer les deux grévistes de la faim, mais finissaient par y renoncer face à leur détermination.



[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Non contents de licencier tout le personnel d'une entreprise bénéficiaire, les patrons de Colgate Palmolive n'hésitent pas en plus à employer la manière forte pour tenter de faire taire les victimes de sa politique. S'estiment-ils à ce point intouchables qu'ils se permettent encore d'utiliser des vigiles pour casser une grève ? Un procédé formellement interdit par le code du Travail.

Non à la fermeture de la SIB, non aux licenciements ! Soutien aux grévistes ! Que la SIB rembourse les millions d'aide publique qu'elle a reçus de l'Etat et des collectivités, pour continuer à assurer les salaires des ouvriers de l'entreprise !

MAIRIE DE SAINT BENOÎT : JUSTICE RENDUE MAIS TARDIVE

La mairie de Saint Benoît, condamnée en avril 2013 par le tribunal administratif à verser 1500 € à un agent d'environnement qu'elle avait muté abusivement à la voirie alors que celui-ci souffrait de multiples pathologies graves, a fini par lui verser cette somme avec 10 mois de retard. Elle doit aussi sous deux mois lui trouver un poste correspondant à son état de santé.

Ce travailleur ne s'est pas laissé décourager par la mauvaise volonté des dirigeants de la mairie. Sa détermination a fini par porter ses fruits.

HÔPITAL D'ENFANTS : GRÈVE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA PRÉCARITÉ



Le personnel de l'hôpital d'Enfants de Saint Denis s'est mis en grève pour protester contre la politique managériale de sa direction, mais aussi contre l'abus d'emploi de CDD. Une salariée a ainsi été embauchée sur 96 emplois en deux ans !

Régulièrement les salariés, victimes de remontrances injustifiées, craquent psychologiquement, certains sortant en pleurs des entretiens avec leur direction.

Perdre sa santé lorsqu'on travaille à soigner celle des autres, voilà, ce qu'à juste titre les soignants de l'hôpital d'Enfants refusent et ils ont bien raison !

ARAST : LES LIQUIDATEURS DOIVENT RENDRE DES COMPTES !

Le procès en appel de l'ARAST a commencé aujourd'hui pour savoir qui au final est responsable du licenciement en 2009 de 1200 salariées de cette structure et qui doit payer les indemnités de licenciement.

La fermeture de l'ARAST avait été provoquée à l'époque par la direction du Conseil général qui avait décidé de cesser de la subventionner pour cause de dérive financière. Après des années de procédure, le Conseil général et les AGS, qui se renvoyaient la balle, ont été condamnés à verser des indemnités de licenciement aux licenciées. Mais quatre ans après la liquidation, la majorité des salariées se retrouve toujours dans la précarité de l'emploi.

Cette situation désastreuse aurait pu être évitée si le Conseil général et l'Etat avaient eu à cœur de protéger les intérêts de ces salariées exerçant des tâches indispensables à la population la plus fragile, s'ils avaient décidé en particulier de créer un véritable service public à la personne leur garantissant sécurité de l'emploi et respect de leurs droits.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Bien au contraire, ils se sont débarrassés de ces travailleuses comme s'il s'était agi de pions qu'on peut déplacer à volonté. Quatre ans après, ces dernières sont venues leur demander des comptes. Et ils doivent en rendre !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.